

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-6-8

Séance du vendredi 18 février 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Emet un avis favorable sur le projet de plan régional d'élimination des déchets dangereux ((PREDD) et sur le rapport d'évaluation environnementale sous réserve que le Conseil Général du Haut-Rhin ne figure ni comme pilote ni comme "co-pilote" dans le plan d'actions prévu par le PREDD et qui incombe à la Région.
- Reste volontaire pour fournir à la Région les informations disponibles dans l'observatoire "déchets" départemental, pour relayer auprès des collectivités haut-rhinoises la communication en matière de déchets dangereux et pour participer au plan d'actions proposé par la Région en tant que partenaire technique.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions